

PLAN DIRECTEUR DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION DES PROFESSIONNELS EN SÉCURITÉ AGRÉÉS DU CANADA (EXPSAC)

Juin 2010

Le plan directeur a été élaboré par le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés. Tous droits réservés. Aucun extrait de ce document ne peut être reproduit, enregistré ou transcrit, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, que ce moyen soit électronique ou mécanique (photocopie, enregistrement ou autre), sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

©Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6519-B Mississauga Road
Mississauga, Ontario
L5N 1A6

Tél. : 905-567-7198 ou sans frais 1-888-279-2777
Courriel : info@bcrsp.ca
www.bcrsp.ca

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	3
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
DONNÉES TECHNIQUES.....	5
COMPÉTENCES.....	5
ÉLABORATION DE LA LISTE DE COMPÉTENCES	5
CATÉGORIES DE COMPÉTENCES	6
REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES ET PONDÉRATION	7
ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES.....	7
LIGNES DIRECTRICES.....	8
VARIABLES STRUCTURELLES	8
VARIABLES CONTEXTUELLES.....	9
CONCLUSION.....	10
Tableau sommaire : Lignes directrices pour l'élaboration de l'EXPSAC	11
GLOSSAIRE.....	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13
ANNEXE	14
THÉORIE DES ACCIDENTS (AT)	14
PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (EP)	14
ERGONOMIE (ERG).....	14
PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (FPP)	15
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HW).....	16
AUDIT EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (AUD).....	16
LOI ET ÉTHIQUE (LE)	17
HYGIÈNE DU TRAVAIL (OH).....	18
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET SYSTÈMES ENVIRONNEMENTAUX (OES)	18
GESTION DES RISQUES (RM)	19
TECHNIQUES DE SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIE (STT).....	19

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Dans le cadre de son engagement continu envers l'excellence de l'administration de l'examen, le CCPSA est heureux de présenter son plan directeur revalidé qui sert de fondement à l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada (EXPSAC). Le présent document décrit le contenu des domaines qui seront évalués lors de l'examen national à compter de 2011.

Le présent document diffère en plusieurs points du *Plan directeur de l'examen de certification des PSAC* de 2005. Premièrement, le contenu de plusieurs domaines a été amélioré afin d'aider les auteurs dans la rédaction des guides de même que les candidats se préparant à l'examen. Notamment, plusieurs modifications ont été apportées aux domaines Audit SSE et Gestion des risques. De plus, l'ancien domaine Promotion de la santé porte maintenant le nom de « Santé et bien-être ». Deuxièmement, les compétences liées aux domaines Audit SSE, Gestion des risques, Santé et bien-être et Pratiques environnementales sont plus nombreuses dans ce document que le plan directeur de 2005 et, par conséquent, se voient accorder une plus grande pondération dans l'EXPSAC.

Troisièmement, le domaine Théorie des accidents reflète maintenant les objectifs d'apprentissage présentés dans la version révisée du *Guide d'étude* portant sur la Théorie des accidents, publié en 2009. Enfin, même si la structure fondamentale de ce document correspond au document de 2005, plusieurs nouvelles compétences ont été ajoutées pour refléter les pratiques changeantes. Ces ajouts concernent principalement différentes normes de qualité ISO et plusieurs autres compétences attribuables aux avancées technologiques.

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) présente le *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* (PSACEX). Le CCPSA prévoit tenir le premier examen élaboré à partir de ce nouveau plan directeur en mai 2011.

Le plan directeur a été conçu afin d'orienter les personnes participant à l'élaboration de l'*Examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* et pour des renseignements utiles à propos de l'examen au public (candidats à l'examen, enseignants et gestionnaires).

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) le contenu du domaine à évaluer; 2) les lignes directrices explicites sur la façon d'évaluer ce contenu. Le contenu du domaine comprend la liste de compétences de l'EXPSAC (c.-à-d. les compétences requises par un professionnel en sécurité agréé de premier échelon) et les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles et contextuelles. Le plan directeur comporte également : un *Tableau sommaire* qui résume les lignes directrices de l'examen; un *Glossaire* qui donne les définitions des termes apparaissant en caractères gras dans le document; et une *Bibliographie* des documents de référence utilisés dans l'élaboration du plan directeur qui pourraient intéresser le lecteur désirant approfondir certains sujets.

Le CCPSA désire remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la création de ce plan directeur, notamment les détenteurs du titre PSAC au pays qui ont répondu au sondage de validation des compétences.

Une révision globale de la présente édition du *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* est prévue pour 2015. De plus, le plan directeur sera évalué annuellement afin de s'assurer que les compétences et les lignes directrices de l'examen continuent de refléter les attentes relativement à un professionnel en sécurité agréé de premier échelon.

Le CCPSA invite toutes les personnes qui utilisent ce document à lui fournir des commentaires pouvant s'avérer utiles lors de révisions ultérieures du plan directeur. Veuillez acheminer vos commentaires au:

Directeur général
Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6519-B Mississauga Road
Mississauga, Ontario
L5N 1A6

INTRODUCTION

Le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés a pour mandat d'élaborer l'Examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada (ci-après nommé l'EXPSAC) à des fins d'agrément. Ce mandat est réalisé en travaillant de concert avec des Professionnels en sécurité agréés du Canada (PSAC) à travers le pays qui servent de groupe d'experts en contenu pour élaborer et valider les composantes de l'examen.

Les examens de certification, d'agrément ou de licence ont un but bien précis : protéger le public en s'assurant que les personnes autorisées possèdent suffisamment de connaissances et de compétences pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et en toute sécurité (Société canadienne de psychologie, 1987). Dans le cas de l'EXPSAC, le but consiste à déterminer si les candidats sont prêts ou non à exercer des fonctions dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail sans entraîner de risques pour le public et l'environnement.

Le plan directeur a pour objet de décrire la façon dont l'examen doit être élaboré. La fonction principale du *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* est d'expliquer la façon dont l'examen doit être élaboré. Notamment, le plan directeur renferme des consignes et des lignes directrices explicites sur la manière dont les **compétences**¹ (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes, les attitudes et l'esprit de jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence du candidat à exercer la profession de façon sécuritaire et efficace.

Avant d'entreprendre l'élaboration de ce plan directeur, le CCPSA a procédé à une étude approfondie afin de déterminer les compétences requises pour exercer la fonction de professionnel en sécurité agréé de façon efficace et sécuritaire au Canada. De nombreux PSAC au pays ont participé activement à toutes les phases de la recherche qui a permis d'établir et de valider une liste détaillée de 147 compétences exigées de la part des professionnels en sécurité agréés. Les composantes essentielles de l'EXPSAC ont pu être clairement définies grâce à cette liste de compétences et la validation des données recueillies.

Une révision complète et périodique des compétences évaluées dans l'EXPSAC permet au CCPSA de garantir la validité de l'examen et d'élaborer des examens de certification qui ont une fiabilité psychométrique et sont juridiquement valables. En raison des changements qui surviennent dans l'exercice des fonctions des professionnels en santé et sécurité du travail (SST), une étude de validation des compétences est réalisée au moins tous les cinq ans ou au besoin. En plus de la révision complète et de l'étude de validation qui se font périodiquement, les compétences sont révisées et évaluées par des experts en contenu sur une base annuelle.

¹ Les termes en caractères gras sont définis dans le glossaire.

DONNÉES TECHNIQUES

Cette section présente les données techniques visant à guider l'élaboration de l'EXPSAC. La première partie traite des questions relatives aux compétences et la deuxième partie porte sur les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'examen.

COMPÉTENCES

L'EXPSAC est un **examen à interprétation critérielle**. C'est-à-dire que l'élaboration de l'examen repose fondamentalement sur la description détaillée du contenu du domaine à évaluer. En ce qui a trait à l'EXPSAC, le contenu du domaine d'intérêt renferme les compétences exigées par un professionnel en sécurité agréé qui exerce ses fonctions de façon sécuritaire et efficace. Ces compétences constituent le point de départ de l'examen.

La présente section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées ainsi que la façon dont elles doivent être sélectionnées pour concevoir un examen.

ÉLABORATION DE LA LISTE DE COMPÉTENCES

Les compétences ont été évaluées par près de 1 000 professionnels en sécurité agréés du Canada.

Un Comité des compétences a d'abord été créé pour représenter tous les secteurs d'activités des professionnels en sécurité agréés au Canada et pour amorcer l'élaboration de la liste de compétences. Ce comité a examiné diverses listes de compétences préparées à l'intention des professionnels en SST. À l'aide ces listes, le comité a dressé une première liste nationale de compétences ainsi qu'une classification de 11 catégories visant à regrouper ces compétences. Cette première liste de compétences a ensuite été évaluée par près de 1 000 PSAC, y compris des praticiens, des professeurs et des gestionnaires, à qui l'on a demandé de classer chaque compétence en fonction de l'applicabilité, l'importance et la fréquence pour les PSAC. Le Comité des compétences a ensuite procédé à l'examen des résultats du sondage et a éliminé deux compétences qui étaient considérées à l'échelle nationale comme étant moins applicables ou ayant des éléments répétitifs avec d'autres compétences ou critères d'admissibilité. La liste finale de compétences approuvées par le Comité de certification et d'examen comprend 147 compétences. La liste de compétences a pour fonction principale de fournir le contenu des domaines de l'examen.

CATÉGORIES DE COMPÉTENCES

La classification initiale des compétences comporte les onze catégories décrites ci-dessous (le nombre de compétences et le pourcentage qu'elles représentent sont indiqués entre parenthèses après le nom de la catégorie) :

1. Théorie des accidents (4 compétences ou 3 % de la liste de compétences)
2. Pratiques environnementales (7 compétences ou 5 % de la liste de compétences)
3. Ergonomie (9 compétences ou 6 % de la liste de compétences)
4. Prévention et protection contre les incendies (14 compétences ou 10 % de la liste de compétences)
5. Santé et bien-être (12 compétences ou 8 % de la liste de compétences)
6. Audit en santé, sécurité et environnement (SSE) (12 compétences ou 8 % de la liste de compétences)
7. Loi et éthique (19 compétences ou 13 % de la liste de compétences)
8. Hygiène du travail (18 compétences ou 12 % de la liste de compétences)
9. Santé et sécurité du travail et systèmes environnementaux (17 compétences ou 12 % de la liste de compétences)
10. Gestion des risques (8 compétences ou 5 % de la liste de compétences)
11. Techniques de sécurité et technologie (27 compétences ou 18 % de la liste de compétences)

Ces onze catégories doivent être perçues uniquement à titre d'outil organisationnel puisque certaines compétences pourraient aussi bien être classées dans d'autres catégories. Il est à noter que les énoncés de compétences ont différentes portées, dont certaines sont axées sur des activités globales alors que d'autres sont axées sur des activités plus ponctuelles ou précises.

La liste de compétences (par groupe) de l'EXPSAC est présentée en annexe. Les compétences sont classées selon le degré d'importance et la fréquence d'utilisation dans la pratique d'après les données recueillies dans l'étude de validation des compétences.

La liste de compétences de l'EXPSAC présente les compétences regroupées en fonction des données relevées dans le sondage de validation.

REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES ET PONDÉRATION

Afin de s'assurer que l'examen reflète avec exactitude le profil du professionnel en sécurité agréé, les compétences ont été regroupées selon leur importance relative et leur fréquence d'utilisation relevées dans le sondage et à la suite d'un examen quantitatif réalisé par les experts en contenu.

Le groupe 1 comprend 80 compétences jugées très importantes pour la pratique sécuritaire et efficace des PSAC et le groupe 2 comprend 67 compétences jugées importantes pour la pratique sécuritaire et efficace des PSAC.

Ces groupes ont servi à établir la pondération relative attribuée aux compétences dans l'examen.

ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

En s'appuyant sur les données relatives à l'application, l'importance et la fréquence des compétences relevées dans le sondage des compétences de 2010, et en sachant que l'examen comptera entre 190 et 210 questions (voir « Longueur et format de l'examen »), la structure d'échantillonnage présentée au Tableau 1 a été élaborée. La pondération de cet échantillonnage a été choisie de façon à : 1) offrir une différenciation entre les variables (importance et fréquence); et 2) se conformer à l'exigence relative à la longueur de l'examen.

TABLEAU 1 : REGROUPEMENT ET ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

Compétences très importantes Groupe 1 : 80 compétences	65 à 75 % des questions de l'EXPSAC
Compétences importantes Groupe 2 : 67 compétences	25 à 35 % des questions de l'EXPSAC

LIGNES DIRECTRICES

En plus des données techniques reliées aux compétences, d'autres variables sont considérées lors de l'élaboration de l'examen. Cette section présente les lignes directrices qui s'appliquent à ces deux types de variables :

Variables structurelles : Les variables structurelles comprennent les caractéristiques qui déterminent l'aspect et le concept général de l'examen. Elles définissent la longueur de l'examen, le format ou la présentation des questions (p. ex., questions à choix multiples). La pondération des questions classées dans les onze catégories fait également partie des variables structurelles.

Variables contextuelles : Les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en précisant les contextes dans lesquels les questions d'examen se situent (p. ex., contexte professionnel).

VARIABLES STRUCTURELLES

L'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada compte entre 190 et 210 questions.

1. Longueur et format de l'examen : L'examen se compose de 190 à 210 **questions opérationnelles** à choix multiples.
 - a. Un examen comptant entre 190 et 210 questions opérationnelles, et évaluant 147 compétences provenant d'un échantillonnage solide, est suffisant pour prendre des décisions fiables et valides quant à la disposition d'un candidat à exercer la profession de façon sécuritaire et efficace.
2. Présentation des questions : Les questions à choix multiples de l'examen sont de deux types : les **questions fondées sur un cas** ou les **questions indépendantes**.
3. Pondération des compétences par catégorie : Dans le cadre du présent plan directeur, les onze catégories de compétences sont : 1) Théorie des accidents; 2) Pratiques environnementales; 3) Ergonomie; 4) Prévention et protection contre les incendies; 5) Santé et bien-être; 6) Audit SSE; 7) Loi et éthique; 8) Hygiène du travail; 9) Santé et sécurité du travail et systèmes environnementaux; 10) Gestion des risques; et 11) Techniques de sécurité et technologie.

Le Tableau 2 présente la fourchette de pourcentage des questions dans chacune des onze catégories de compétences.

TABEAU 2 : PONDÉRATION DES COMPÉTENCES PAR CATÉGORIE

Catégories par compétences	Pourcentage de questions sur l'EXPSAC
Théorie des accidents	2-4 %
Pratiques environnementales	3-5 %
Ergonome	4-8 %
Prévention et protection contre les incendies	6-10 %
Santé et bien-être	5-7 %
Audit SSE	6-10 %
Loi et éthique	10-14 %
Hygiène du travail	12-16 %
Santé et sécurité du travail et systèmes environnementaux	12-16 %
Gestion des risques	4-8 %
Techniques de sécurité et technologie	18-22 %

VARIABLES CONTEXTUELLES

L'examen de certification des professionnels en sécurité agréés représente différents milieux de pratique de la profession.

Contexte professionnel : Il est reconnu que le milieu dans lequel un professionnel en sécurité agréé de premier échelon exercera ses fonctions peut représenter toute situation dans laquelle on pratique les tâches de santé et de sécurité au travail. Les compétences évaluées dans l'examen ne sont pas propres à un milieu particulier; cependant, le milieu de pratique sera précisé s'il y a lieu.

Selon le milieu, le PSAC peut agir à titre de consultant ou de professionnel agréé interne. Cet aspect est pris en considération au moment de structurer le contexte des questions de l'examen.

CONCLUSION

Le Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada est le résultat des efforts conjugués du CCPSA et des professionnels en sécurité agréés du Canada (PSAC). La compilation des compétences requises pour l'exercice des fonctions d'un professionnel en sécurité agréé de premier échelon et l'élaboration des lignes directrices pour l'évaluation de ces compétences ont été rendues possibles grâce à ce travail collaboratif. Le résumé des lignes directrices se retrouve dans le Tableau sommaire : Lignes directrices pour l'élaboration de l'EXPSAC.

Il est reconnu que la profession en santé et sécurité du travail continuera à évoluer et que le plan directeur nécessitera sans doute une révision en cours de route (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices servant à l'élaboration de l'examen) de façon à ce qu'il reflète avec précision l'étendue de la pratique professionnelle ainsi que les rôles et responsabilités des professionnels en sécurité de premier échelon. Le CCPSA veillera à ce qu'une révision du document ait lieu en temps opportun et diffusera toute nouvelle version actualisée.

Tableau sommaire : Lignes directrices pour l'élaboration de l'EXPSAC

COMPÉTENCES																							
Groupe 1 – Compétences très importantes : 65 à 75 % de l'examen	Groupe 2 – Compétences importantes : 25 à 35 % de l'examen																						
VARIABLES STRUCTURELLES																							
Longueur et format de l'examen	Contient entre 190 et 210 questions opérationnelles à choix multiples. Le temps accordé pour compléter l'examen est d'une durée de trois heures et demie (3,5 h).																						
Présentation des questions	<table> <tr> <td>Questions indépendantes</td> <td>70-90 % des questions</td> </tr> <tr> <td>Questions fondées sur un cas</td> <td>10-30 % des questions</td> </tr> </table>	Questions indépendantes	70-90 % des questions	Questions fondées sur un cas	10-30 % des questions																		
Questions indépendantes	70-90 % des questions																						
Questions fondées sur un cas	10-30 % des questions																						
Catégorie de compétences et pondération	<table> <tr> <td>Théorie des accidents</td> <td>2-4 %</td> </tr> <tr> <td>Pratiques environnementales</td> <td>3-5 %</td> </tr> <tr> <td>Ergonomie</td> <td>4-8 %</td> </tr> <tr> <td>Prévention et protection contre les incendies</td> <td>6-10 %</td> </tr> <tr> <td>Santé et bien-être</td> <td>5-7 %</td> </tr> <tr> <td>Audit SSE</td> <td>6-10 %</td> </tr> <tr> <td>Loi et éthique</td> <td>10-14 %</td> </tr> <tr> <td>Hygiène du travail</td> <td>12-16 %</td> </tr> <tr> <td>Santé et sécurité du travail et systèmes environnementaux</td> <td>12-16 %</td> </tr> <tr> <td>Gestion des risques</td> <td>4-8 %</td> </tr> <tr> <td>Techniques de sécurité et technologie</td> <td>18-22 %</td> </tr> </table>	Théorie des accidents	2-4 %	Pratiques environnementales	3-5 %	Ergonomie	4-8 %	Prévention et protection contre les incendies	6-10 %	Santé et bien-être	5-7 %	Audit SSE	6-10 %	Loi et éthique	10-14 %	Hygiène du travail	12-16 %	Santé et sécurité du travail et systèmes environnementaux	12-16 %	Gestion des risques	4-8 %	Techniques de sécurité et technologie	18-22 %
Théorie des accidents	2-4 %																						
Pratiques environnementales	3-5 %																						
Ergonomie	4-8 %																						
Prévention et protection contre les incendies	6-10 %																						
Santé et bien-être	5-7 %																						
Audit SSE	6-10 %																						
Loi et éthique	10-14 %																						
Hygiène du travail	12-16 %																						
Santé et sécurité du travail et systèmes environnementaux	12-16 %																						
Gestion des risques	4-8 %																						
Techniques de sécurité et technologie	18-22 %																						

GLOSSAIRE

Les définitions suivantes expliquent certains termes utilisés dans ce document aux fins d'évaluation dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Compétences : Les énoncés de comportement reflétant l'ensemble des connaissances, des compétences, des habiletés, des attitudes et de l'esprit de jugement escomptés de la part d'un professionnel en sécurité agréé de premier échelon.

Examen à interprétation critérielle : Un test qui mesure le degré de maîtrise d'un domaine de contenu ou d'habileté spécifique ou d'une liste d'objectifs d'apprentissage. Les résultats sont comparés à une norme de performance prédéterminée ou comme un degré de maîtrise d'un domaine défini (p. ex., pourcentage d'exactitude et notes de maîtrise), indépendamment des résultats obtenus par d'autres candidats (Brown, 1983).

Questions indépendantes : Items objectifs indépendants contenant l'information nécessaire pour répondre aux questions.

Questions fondées sur un cas : Une série de questions associées à un bref scénario.

Questions opérationnelles : Les questions qui apparaissent dans l'examen sont satisfaisantes et ont été testées à l'avance. Chaque réponse compte pour l'obtention de la note finale.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages suivants ont servi à l'élaboration du plan directeur et pourraient intéresser le lecteur.

Allen, M. J., & Yen, W. M. (1979). *Introduction to measurement theory*. Belmont, CA: Wadsworth.

Angoff, W. H. (1971). Scales, norms, and equivalent scores. Dans R. L. Thorndike (Ed.), *Educational measurement* (pp. 508-600). Washington, DC: American Council on Education.

Brown, F. G. (1983). *Principles of educational and psychological testing* (3rd ed.). New York: Holt, Rinehart & Winston.

Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (2004). *Survey on the Competencies Required of Certified Safety Professionals in Canada*.

G1 : 65-75 % EXPSAC G2 : 25-35 % EXPSAC
--

ANNEXE

LISTE DE COMPÉTENCES (PAR GROUPE) DE L'EXPSAC

THÉORIE DES ACCIDENTS (AT) (4 compétences)		
AT1	Posséder une compréhension élémentaire de l'importance des théories et des modèles dans la pratique de la SST/E.	G1
AT2	Posséder une compréhension élémentaire des différents modèles et théories (p. ex., ergonomie, ingénierie, psychologie).	G2
AT3	Posséder une compréhension élémentaire de la façon dont les théories des accidents peuvent influencer l'élaboration d'un système de gestion en SST/E.	G1
AT4	Posséder une compréhension élémentaire de la théorie des accidents et du Système de responsabilité interne (responsabilité et reddition de comptes conjointes entre les travailleurs et la direction), une philosophie sur laquelle reposent certaines lois en matière de SST/E au Canada.	G1
PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (EP) (7 compétences)		
EP1	Posséder des connaissances élémentaires liées aux objectifs, aux principes et aux composantes de base d'un système de gestion de l'environnement (SGE).	G2
EP2	Posséder des connaissances élémentaires liées aux exigences ISO 14001.	G2
EP3	Posséder des connaissances élémentaires liées aux lois fédérales sur l'environnement à la législation connexe, notamment la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> , la <i>Loi sur les pêches</i> et la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> .	G2
EP4	Comprendre les concepts et les principes fondamentaux de l'audit environnemental, y compris les rôles, les responsabilités et les activités touchés.	G2
EP5	Comprendre ce qu'est un plan de préparation en cas d'urgence dans le cadre de la gestion de matières et de produits chimiques dangereux.	G1
EP6	Posséder des connaissances élémentaires liées à la contamination de sites et les évaluations environnementales.	G2
EP7	Posséder des connaissances élémentaires liées au développement durable touchant la conservation et la gestion des ressources ainsi que la surveillance et l'information environnementale.	G2
ERGONOMIE (ERG) (9 compétences)		
ERG1	Posséder des connaissances élémentaires liées aux principes d'ergonomie en matière d'anatomie, de physiologie et de biomécanique.	G2
ERG2	Identifier les signes et symptômes courants attribuables aux lésions musculo-squelettiques.	G1
ERG3	Posséder des connaissances élémentaires liées aux capacités humaines cognitives,	G2

	sensorielles et psychomotrices et aux limitations afin de comprendre comment la charge de travail mental, le stress et d'autres facteurs peuvent influencer les capacités humaines et le rendement au travail.	
ERG4	Reconnaître et évaluer les risques ergonomiques et déterminer les mesures de contrôle appropriées.	G1
ERG5	Comprendre la portée des interventions gouvernementales en matière d'ergonomie (c.-à-d. règlements, lignes directrices et mise en force).	G2
ERG6	Choisir et appliquer les méthodes d'ergonomie telles que les enquêtes, les grilles d'analyse ergonomique, les échelles psychophysiques, l'observation directe et les entrevues.	G2
ERG7	Décrire les composantes d'un programme d'ergonomie efficace.	G2
ERG8	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux modèles d'ergonomie.	G2
ERG9	Identifier et décrire à quel moment les principes ergonomiques doivent être appliqués en milieu de travail.	G1
PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (FPP) (14 compétences)		
FPP1	Identifier les principaux rôles joués par la National Fire Prevention Association, les Laboratoires des assureurs du Canada, la société Factory Mutual et l'Association canadienne de normalisation.	G2
FPP2	Exprimer clairement le but du <i>Code national du bâtiment</i> et du <i>Code national de prévention des incendies</i> .	G2
FPP3	Posséder des connaissances élémentaires en matière de chimie et de comportement du feu afin de comprendre comment commence un feu, comment brûle et se propage le feu ainsi que les moyens visant à prévenir et éteindre les feux.	G1
FPP4	Comprendre les éléments essentiels d'un programme de sécurité contre les incendies et démontrer la façon dont un tel programme peut être intégré dans un système de gestion de SST/E.	G1
FPP5	Comprendre les rôles des corps de pompiers industriels et la façon dont la prévention des incendies est adaptée au plan d'urgence.	G2
FPP6	Démontrer une compréhension quant à l'utilisation, la manipulation, l'entreposage et l'élimination sécuritaires de produits et aux risques associés en situation de feu avec des produits chimiques, des explosifs et des matières radioactives en milieu de travail.	G1
FPP7	Comprendre l'importance de la détermination des risques et les procédures adéquates visant à manipuler des matières solides combustibles, des métaux combustibles et des matières plastiques en milieu de travail relativement à la sécurité-incendie.	G1
FPP8	Posséder des connaissances élémentaires liées aux principes de construction de bâtiments et comprendre l'importance de tenir compte des facteurs de sécurité des personnes (p. ex., lieu des installations, aménagement et matériaux de construction) dès les premières phases de la planification des travaux.	G2
FPP9	Comprendre les démarches visant à assurer la sécurité des personnes ainsi que l'importance des codes du bâtiment et des bonnes pratiques en matière de construction.	G2
FPP10	Comprendre les éléments fondamentaux des différents types de système de détection des incendies : leurs avantages et leurs inconvénients.	G2
FPP11	Posséder des connaissances élémentaires liées aux circuits de détection incendie.	G2
FPP12	Comprendre les principes fondamentaux liés aux extincteurs automatiques ainsi qu'à	G2

	l'entretien et l'inspection des extincteurs d'incendie portables.	
FPP13	Comprendre les principes fondamentaux du Système de commandement des interventions (SCI) du service des incendies et décrire brièvement les méthodes dont disposent les professionnels en sécurité pour communiquer avec les agents des incendies en situation d'urgence.	G2
FPP14	Comprendre les éléments d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence, identifier les principaux types de catastrophe naturelle ou artificielle et planifier la continuité des activités avant, pendant et après une situation d'urgence.	G1
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HW) (12 compétences)		
HW1	Posséder une compréhension élémentaire de la promotion de la santé (p. ex., mesures de dépistage liées à la tension artérielle, la perte de poids, la gestion du stress, etc.) en milieu de travail.	G2
HW2	Posséder une compréhension élémentaire des programmes de protection de la santé (p. ex., vaccin contre la grippe, vaccin contre les pathogènes à diffusion hémotogène, etc.).	G2
HW3	Posséder des connaissances élémentaires en matière de programmes d'aide aux employés.	G2
HW4	Posséder des connaissances élémentaires liées à certaines composantes d'un programme de bien-être (p. ex., gestion du stress, conditionnement physique et gestion du poids).	G2
HW5	Déterminer les caractéristiques essentielles d'un programme de prévention de la violence.	G2
HW6	Posséder une compréhension élémentaire des conséquences du travail posté sur la santé de certains travailleurs.	G2
HW7	Déterminer les caractéristiques essentielles d'un programme de gestion des limitations fonctionnelles (p. ex., travail modifié, réadaptation, etc.).	G1
HW8	Déterminer certaines caractéristiques essentielles d'un programme de réduction de la dépendance (p. ex., tabagisme, substances illicites, alcool, jeu).	G2
HW9	Comprendre les facteurs favorables à la santé et le bien-être (p. ex., facteurs environnementaux, génétiques, sociaux, économiques, physiologiques et habitudes de vie).	G2
HW10	Posséder une compréhension des facteurs pouvant avoir des conséquences sur le bien-être de l'employé dans le milieu de travail (p. ex., culture, générations multiples, diversité, vieillissement de la main-d'œuvre).	G2
HW11	Comprendre la façon dont le milieu de travail psychosocial influence la santé des travailleurs.	G2
HW12	Comprendre la façon dont la conciliation travail-vie personnelle influence la santé des travailleurs.	G2
AUDIT EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (AUD) (12 compétences)		
AUD1	Posséder des connaissances élémentaires liées aux principes et techniques établis en matière d'audit en SST/E.	G1
AUD2	Démontrer l'application des techniques pour la collecte de données d'audit (p. ex., entrevues, registres, taille de l'échantillon).	G1
AUD3	Comprendre les composantes d'un système de gestion en SST/E.	G1

AUD4	Posséder la capacité d'interpréter et d'analyser les données de l'audit afin de formuler des recommandations et de favoriser une amélioration continue.	G1
AUD5	Comprendre la différence entre un audit interne et un audit externe.	G1
AUD6	Démontrer une vaste connaissance de l'exploitation des installations, y compris l'équipement et les procédures.	G1
AUD7	Posséder des connaissances élémentaires en matière d'entrevue, de vérification, d'évaluation, de communication et de rédaction de rapports.	G1
AUD8	Posséder les connaissances requises pour mettre au point, appliquer et améliorer des outils et des procédures visant à réaliser un audit.	G2
AUD9	Comprendre la différence entre un audit de conformité et un audit du système de gestion.	G1
AUD10	Comprendre la différence entre une inspection et un audit.	G1
AUD11	Comprendre le processus d'audit (p. ex., préparation, réunion de lancement, réunion de clôture, communication et rapport final, etc.).	G1
AUD12	Comprendre les exigences des normes CSA Z1000 et OHSAS 18001 lors de l'élaboration d'un outil d'audit.	G2
LOI ET ÉTHIQUE (LE) (19 compétences)		
LE1	Posséder une compréhension élémentaire en matière de loi sur la santé et la sécurité du travail au Canada (p. ex., la diligence raisonnable).	G1
LE2	Posséder une compréhension élémentaire des principes de la common law .	G2
LE3	Posséder une compréhension élémentaire des principes de lois sur l'indemnisation.	G2
LE4	Démontrer une compréhension en matière de lois sur l'environnement.	G2
LE5	Démontrer une compréhension des obligations de l'employeur et des employés dans toutes les juridictions applicables.	G1
LE6	Posséder une compréhension élémentaire de la responsabilité en matière de droit de propriété.	G2
LE7	Posséder une compréhension élémentaire de la responsabilité de produits touchant à la SST/E.	G2
LE8	Démontrer une compréhension des rôles et des fonctions des comités de santé et de sécurité au travail et des représentants.	G1
LE9	Posséder une compréhension élémentaire des théories sur l'éthique.	G2
LE10	Posséder une compréhension en matière de droit de refuser du travail dangereux et de droit de savoir.	G1
LE11	Posséder une compréhension des pouvoirs des inspecteurs, des ordonnances de conformité, des procédures d'appel et des poursuites.	G1
LE12	Comprendre les obligations envers les employeurs et les collègues de travail.	G1
LE13	Comprendre les obligations envers le public.	G1
LE14	Comprendre les obligations envers les collègues professionnels.	G1
LE15	Comprendre le <i>Code de déontologie</i> du CCPSA.	G1
LE16	Comprendre les conséquences d'omissions ou d'erreurs professionnelles.	G1
LE17	Comprendre les principes et obligations relatifs au conflit d'intérêts.	G1
LE18	Pouvoir appliquer les codes de conduite professionnels.	G1
LE19	Comprendre les limites de la pratique professionnelle du PSAC.	G1

HYGIÈNE DU TRAVAIL (OH) (18 compétences)		
OH1	Posséder des connaissances élémentaires en matière d'anatomie, de physiologie et de certaines pathologies associées à l'hygiène du travail (p. ex., poumons, oreilles, yeux et peau).	G1
OH2	Posséder des connaissances élémentaires en matière de toxicologie industrielle et de voies de pénétration des substances toxiques dans l'organisme.	G1
OH3	Posséder des connaissances élémentaires en matière de caractéristiques physiques et de risques associés aux gaz, vapeurs, solvants, fumées, brouillards et poussières.	G1
OH4	Posséder une compréhension élémentaire en matière de risques physiques, y compris le bruit industriel, le rayonnement ionisant et non ionisant, le stress thermique et les vibrations.	G1
OH5	Maintenir ses connaissances en matière de technologies émergentes et de tendances (p. ex., nanotechnologie).	G2
OH6	Posséder des connaissances élémentaires en matière de risques biologiques.	G1
OH7	Posséder des connaissances élémentaires en matière de qualité de l'air intérieur.	G1
OH8	Démontrer une compréhension du processus d'évaluation de l'hygiène du travail (p. ex., échantillonnage de l'air, du bruit et du rayonnement).	G1
OH9	Posséder des connaissances élémentaires en matière de ventilation (c.-à-d. système local, général, air d'appoint, aspiration à la source).	G2
OH10	Posséder des connaissances élémentaires en matière de programme de protection respiratoire.	G1
OH11	Comprendre le rôle de l'hygiéniste du travail.	G2
OH12	Posséder les connaissances liées aux limites d'exposition professionnelle (LEP), aux valeurs limites d'exposition (VLE), aux indices biologiques d'exposition (IBE), aux niveaux d'intervention et ALARA.	G1
OH13	Comprendre les concepts liés à la hiérarchie des mesures de contrôle (p. ex., mesures administratives, mesures d'ingénierie).	G1
OH14	Pouvoir utiliser des appareils de prélèvement d'air pour mesurer les niveaux de base et les concentrations dans l'air ambiant.	G2
OH15	Posséder des connaissances élémentaires en matière de lasers.	G2
OH16	Posséder des connaissances élémentaires en matière de gestion de risques biologiques (p. ex., H1N1, fièvre charbonneuse), de transmission d'infection et de mesures de contrôle.	G2
OH17	Posséder des connaissances élémentaires liées aux moisissures et mycotoxines.	G2
OH18	Posséder des connaissances élémentaires liées aux maladies professionnelles (p. ex., asthme, sensibilité à des produits chimiques ou facteurs environnementaux, dermatite et cancer).	G2
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET SYSTÈMES ENVIRONNEMENTAUX (OES) (17 compétences)		
OES1	Posséder des connaissances élémentaires en matière de structure organisationnelle et de fonctions.	G1
OES2	Posséder des connaissances élémentaires en matière de gestion de la qualité totale.	G2
OES3	Déterminer des caractéristiques essentielles du processus de gestion (p. ex., planification, organisation, direction, contrôle et évaluation du rendement).	G1
OES4	Posséder des connaissances élémentaires en matière de prévisions budgétaires, de prise de décisions d'ordre économique et de planification à long terme.	G2

OES5	Démontrer une compréhension du processus de résolution de problème.	G1
OES6	Démontrer une compréhension quant à la façon de gérer les conflits.	G1
OES7	Démontrer une compréhension élémentaire liée aux relations de travail, y compris les comités syndicaux et patronaux.	G2
OES8	Comprendre l'importance de la planification efficace, y compris la planification stratégique et à long terme.	G1
OES9	Déterminer des caractéristiques essentielles liées aux divers styles de leadership et de communication.	G2
OES10	Comprendre les concepts élémentaires liés à l'innovation et au changement.	G2
OES11	Comprendre les techniques de base de la motivation.	G1
OES12	Connaître les besoins de la formation : élaboration du programme, enseignement et évaluation.	G1
OES13	Démontrer une compréhension des principes de l'apprentissage des adultes.	G1
OES14	Posséder des connaissances élémentaires en matière de médiation et de facilitation se rattachant aux problèmes de SST/E.	G2
OES15	Déterminer les caractéristiques essentielles des normes ISO 9000 ainsi que d'autres normes de qualité.	G2
OES16	Comprendre les concepts élémentaires liés aux principes de gestion de la sécurité actuels.	G1
OES17	Démontrer une compréhension quant à l'élaboration, la mise en application, l'évaluation et l'amélioration continue d'un système de gestion en SST/E (p. ex., CSA Z1000, OHSAS 18001).	G1
GESTION DES RISQUES (RM) (8 compétences)		
RM1	Connaître les principes en matière de gestion des risques.	G1
RM2	Démontrer une compréhension de la démarche d'analyse des risques (p. ex., estimation, évaluation).	G1
RM3	Démontrer une compréhension quant à la façon de réduire les risques identifiés.	G1
RM4	Comprendre la différence entre les termes « danger » et « risque ».	G1
RM5	Connaître les principes en matière de gestion de la sécurité des procédés.	G2
RM6	Connaître les normes CSA Z1000, OHSAS 18001, CSA Z731-03 (R2009) en ce qui a trait à la gestion des risques.	G2
RM7	Comprendre les principes directeurs de la prise de décisions en matière de gestion des risques (p. ex., valeur de la preuve, principe de précaution, ALARA).	G2
RM8	Posséder une compréhension des étapes à réaliser pour la mise en application, le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue d'un programme de gestion des risques en SST.	G1
TECHNIQUES DE SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIE (STT) (27 compétences)		
STT1	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux inspections des lieux de travail.	G1
STT2	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux enquêtes sur les incidents/accidents.	G1
STT3	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés à l'analyse des tâches.	G1

STT4	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés à l'analyse de l'acheminement des matières.	G2
STT5	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux de l'analyse du processus des risques (p. ex., analyse par arbre des causes et analyse par arbre des événements).	G2
STT6	Posséder des connaissances élémentaires liées aux installations (c.-à-d. conception générale, aménagement, construction et entretien).	G2
STT7	Gérer tous les besoins en matière de sécurité en participant à l'étape de conception des projets.	G1
STT8	Posséder des connaissances élémentaires liées aux systèmes de protection (p. ex., dispositifs de protection au point d'opération, protecteurs au point d'opération, protecteurs de transmission, maîtrise de sources d'énergie dangereuses ainsi que l'entretien et la réparation de ces appareils).	G1
STT9	Posséder des connaissances élémentaires liées à l'équipement de protection individuelle.	G1
STT10	Posséder des connaissances élémentaires liées à la sécurité de l'électricité.	G1
STT11	Posséder des connaissances élémentaires liées à la manutention et l'entreposage des matières.	G1
STT12	Posséder des connaissances élémentaires liées aux appareils de levage à charge suspendue et convoyeurs, y compris câbles, chaînes et élingues.	G1
STT13	Posséder des connaissances élémentaires liées aux chariots de manutention motorisés.	G1
STT14	Posséder des connaissances élémentaires liées à la sécurité des véhicules lourds.	G2
STT15	Posséder des connaissances élémentaires liées aux outils manuels et outils électriques portatifs.	G1
STT16	Posséder des connaissances élémentaires liées à l'entretien des machines d'usine (p. ex., machines à travailler le bois, le plastique ou les métaux).	G2
STT17	Posséder des connaissances élémentaires liées au travail à chaud (p. ex., soudage et découpage).	G1
STT18	Posséder des connaissances élémentaires liées à la mise à la terre et la mise à la masse.	G1
STT19	Posséder des connaissances élémentaires liées au programme de maîtrise des énergies dangereuses (p. ex., verrouillage et cadenassage).	G1
STT20	Posséder des connaissances élémentaires liées aux risques associés aux systèmes, équipements ou processus automatisés (p. ex., robots, convoyeurs).	G2
STT21	Posséder des connaissances élémentaires liées à la sécurité des procédés chimiques.	G1
STT22	Posséder des connaissances élémentaires liées aux espaces clos.	G1
STT23	Posséder des connaissances élémentaires liées aux dispositifs antichutes.	G1
STT24	Posséder des connaissances élémentaires liées aux risques associés aux appareils sous pression et à la protection (p. ex., appareils hydrauliques, pneumatiques, à vapeur, etc.).	G1
STT25	Pouvoir identifier les défauts de conception basés sur le rendement antérieur afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail.	G1
STT26	Pouvoir appliquer les connaissances afin de concevoir des systèmes de tenue de registres permettant de recueillir, de sauvegarder, de faire le suivi et d'extraire des renseignements.	G2
STT27	Posséder des connaissances élémentaires liées à la sécurité en laboratoire.	G2

